

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER SAISONNIER SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS Poste surnuméraire – été 2020

La Ville de Carignan, située à moins de trente (30) kilomètres de Montréal, avec une population de plus de 11 000 habitants et membre de la CMM, propose un cadre de vie exceptionnel. Fière de son allure champêtre, de ses racines agricoles et de ses milieux naturels d'exception, elle se développe sur des bases solides, adhère aux principes du développement durable et offre des services de qualité à ses citoyens.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la direction du supérieur immédiat des travaux publics, il ou elle est responsable des tâches diverses propres aux responsabilités reliées à certaines des opérations du Service des travaux publics et assure l'exécution de toute autre tâche connexe.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Accomplir divers travaux reliés à l'entretien, la réparation et l'amélioration des parcs, des espaces verts, de la voirie, de la signalisation, de l'éclairage, des bâtiments publics, de l'entretien des travaux d'aqueduc et d'égout, des équipements et outils ou tout autre endroit ou événement sous la responsabilité de la Ville de Carignan;
- Maintenir l'inventaire des pièces et outils nécessaires à l'accomplissement des tâches;
- Transporter et déménager du matériel tel que tables, chaises, bureaux, estrades, barrières et cônes de signalisation, etc.;
- Faire l'entretien général des véhicules incluant les changements d'huile, les réparations mineures, le lavage intérieur et extérieur et s'assurer de la présence des équipements requis (trousse de premiers soins, outils);
- Agir comme signaleur dans les rues lors des travaux d'entretien ou de construction incluant l'installation de la signalisation requise;
- Couper des arbres, tailler des branches, râtelier des feuilles, épandre des engrais et insecticides à la main et arroser les pelouses, arbres et arbustes;
- Opérer et conduire différents véhicules appartenant à la ville ou en location tels que chargeur, pelle, camions six roues, ou tout autre véhicule spécialisé et le maintenir en bon état de propreté. Effectuer les vérifications de routine et signaler toute défectuosité;

Cette description n'est pas limitative. Elle contient les éléments principaux à accomplir. Le salarié peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat, celles-ci n'ont pas d'effet sur l'évaluation.

EXIGENCES ET COMPÉTENCES

- Diplôme d'études secondaires (secondaire V) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP);
- Un minimum de 12 à 18 mois en tant que journalier, manœuvre ou homme à tout faire;
- Avoir suivi avec succès le cours obligatoire de sécurité sur les chantiers de construction ou être en voie de l'obtenir;
- Permis de conduire de classe 5 valide (classe 3 un atout);
- Bonne forme physique et qualités personnelles appropriées;
- Connaissance pratique et fonctionnelle de la langue française;
- La personne retenue devra être disponible pour assurer les périodes de garde.

RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont établies selon la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 3 mars à 12 h à l'adresse suivante :

Martin Poirier
Chef de division des travaux publics
Ville de Carignan
2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8
Télécopieur : 450 658-2676
Courriel : v.laberge@villedecarignan.org